

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES JEUNES 2025

GOLF DU GOUVERNEUR

Du 21 juillet au 26 juillet 2025

Sommaire

- Règlement du Championnat de France des Jeunes [Pages 3-4](#)
- Planning du Championnat [Page 5](#)
- Palmarès du Championnat [Page 6](#)
- Renseignements sur le Golf du Gouverneur [Page 7](#)
- Renseignements sur les hôtels et la restauration [Pages 8-9](#)
- Staff ffgolf présent sur l'épreuve [Page 9](#)
- Informations générales [Pages 10-11](#)
- Inscription au Championnat de France [Page 12](#)
- Fiche d'urgence médicale [Page 13](#)
- Contrôle antidopage : Prélèvement sanguin [Pages 14-15](#)

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES JEUNES
U12 – BENJAMINS
TROPHEE CATHERINE LACOSTE (U12 FILLES)
TROPHEE CROCODILE (U12 GARÇONS)

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueuses et joueurs amateurs de nationalité française qualifiés par leur ligue / inter-région ou par le Mérite National Jeunes.

Catégories d'âge :

U12 :	nés en 2013 ou après
BENJAMINS : 13 et 14 ans	nés en 2011 et 2012

Distances de jeu :

U12 : distances de jeu Benjamins.

Benjamins : distances de jeu Minimes.

Le quota de places attribué à chaque ligue est indiqué dans le tableau ci-après.

Hors quotas :

1. Sont qualifiés par le Mérite National Jeunes du mois de juin :
 - a. U12 Filles : les 10 meilleures de nationalité française,
 - b. U12 Garçons : les 20 meilleurs de nationalité française,
 - c. Benjamins : les 30 meilleures de nationalité française,
 - d. Benjamins : les 40 meilleurs de nationalité française.

Les joueurs directement qualifiés par le Mérite National Jeunes ne seront pas remplacés en cas de forfait / désistement.

2. Les vainqueurs de l'année précédente n'ayant pas changé de catégorie d'âge.
3. 12 wild cards DTN

DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Épreuve "non-fumeur" :

Pendant un tour de toute compétition de jeunes, individuelle ou par équipes, il est interdit aux joueurs et à leurs cadets de fumer. Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect : voir § 1.2.5

Chariot électrique :

L'utilisation d'un chariot électrique n'est pas autorisée.

Cadets :

Les cadets ne sont pas autorisés.

Appareils de mesure de distance :

L'utilisation d'appareils de mesure de distance n'est pas autorisée.

Marquage du terrain : Les appareils de mesure de distance n'étant pas autorisés, Le club devra mettre, sur les par 4 et par 5, un marquage au sol (peinture ou autre) 50 m, 100 m, 150 m. Ce marquage doit être effectif dès la partie de reconnaissance officielle.

Accompagnateurs :

Pendant tout le déroulement de ce championnat, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de Ligues ou de Clubs, etc. devront se tenir sur le parcours à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

En cas d'infraction au code du comportement par un spectateur, accompagnateur, parent, celui-ci pourra être convoqué devant le Comité de l'épreuve qui pourra, même en son absence, lui signifier de quitter Le club. Cette décision sera notifiée au Directeur du club qui aura toute autorité pour la faire appliquer.

Moyens de déplacements :

Dès la journée de reconnaissance officielle, les vélos, les voiturettes ou tout autre moyen de déplacement sont interdits dans l'enceinte du golf pour les joueurs et les accompagnateurs : voir § 1.2-2 (4)

FORME DE JEU

① Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jours

Stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

En cas d'égalité pour la 1^{re} ou la 32^e place qualificative, un play off trou par trou sera organisé.

Les 32 premiers sont qualifiés pour la phase finale et sont répartis selon leur place dans la qualification sur un tableau de progression.

② Phase finale U12 garçons et filles :

Match play / 18 trous

3^e jour : 1/16^e de finale

4^e jour : 1/8^e de finale

5^e jour : 1/4 de finale

6^e jour - matin : 1/2 finale

6^e jour - après-midi : finale et match pour la 3^e place

③ Phase finale Benjamins et Benjamins :

Match play / 18 trous

3^e jour : 1/16^e

4^e jour - matin : 1/8^e

4^e jour - après-midi : 1/4 de finale

5^e jour - matin : 1/2 finale + matchs de classement de 5^e place à 8^e place

5^e jour - après-midi : finale + match pour la 3^e place + matchs de classement de 5^e place à 8^e place

ENGAGEMENT

Important : Les Ligues devront impérativement communiquer la liste des qualifiés avec numéros de licence avant le 18 juin 2024.

Les droits d'inscription s'élèvent à 50 € et devront être réglés par chaque joueur sur le site de la ffgolf.

ENREGISTREMENT

Chaque joueur devra s'enregistrer en ligne ou du bureau du tournoi au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de **disqualification**.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf dans chaque catégorie au vainqueur, au finaliste et au troisième, ainsi qu'aux trois premiers de la qualification. Les **Trophées suivants seront confiés aux vainqueurs pendant la remise des prix**

Trophée Catherine LACOSTE : Championne de France U12 Filles

Trophée Crocodile : Champion de France U12 Garçons

Match play – Points rapportés au Mérite National Amateur

Points match play U12 Filles et Garçons	
Place	Points MA
1	25
2	17
3	11
4	7
1/4 de finaliste	5
1/8 ^e de finalise	3
1/16 ^e de finaliste	2

Points MP Benjamins	
Place	Points MA
1	40
2	29
3	21
4	16
5	12
6	9
7	7
8	5
1/8 ^e de finaliste	3
1/16 ^e de finaliste	2

Points MP Benjamins	
Place	Points MA
1	61
2	44
3	34
4	26
5	20
6	15
7	12
8	9
1/8 ^e de finaliste	7
1/16 ^e de finaliste	5

PLANNING DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DES JEUNES 2025

Golf du Gouverneur	21/07	22/07	23/07	24/07	25/07	25/07	26/07	26/07
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Vendredi	Samedi	Samedi
<i>Le Breuil</i>								
BENJAMINES	Entraînement	Qualification T1	Qualification T2	1/16 finale 32 j	1/8 finale Match de 16 j classement	1/4 finale Match de 8 j classement	1/2 finales Match de 8 j classement	Finale Match de 4 j classement
BENJAMINS	Entraînement	Qualification T1	Qualification T2	1/16 finale 32 j	1/8 finale Match de 16 j classement	1/4 finale Match de 8 j classement	1/2 finales Match de 8 j classement	Finale Match de 4 j classement

Golf du Gouverneur	20/07	21/07	22/07	23/07	24/07	25/07	26/07	26/07
	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Samedi
<i>Montaplan</i>								
U12 FILLES	Entraînement	Qualification T1	Qualification T2	1/16 finale 32 j	1/8 finale Match de 16 j classement	1/4 finale Match de 8 j classement	1/2 finales Match de 8 j classement	Finale Match de 4 j classement
U12 GARCONS	Entraînement	Qualification T1	Qualification T2	1/16 finale 32 j	1/8 finale Match de 16 j classement	1/4 finale Match de 8 j classement	1/2 finales Match de 8 j classement	Finale Match de 4 j classement

Palmarès Championnat de France des Jeunes 2010-2024

	VAINQUEURS	VAINQUEURS	VAINQUEURS	VAINQUEURS	VAINQUEURS	VAINQUEURS	VAINQUEURS	VAINQUEURS	VAINQUEURS	VAINQUEURS	VAINQUEURS	VAINQUEURS	VAINQUEURS	VAINQUEURS	VAINQUEURS
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
U12 FILLES	Mathilda CAPPELIEZ (Esery)	Yoo-Jin HU (Volcans)	Elisabeth CODET (Rouen Mt St Aignan)	Emma BOEHLY (Bouleaux)	Elsa ETTORI-DOUARD (Ligue de Paris)	Lucie MALCHIRAND (Dolce Frégate)	Laura DELAUBERT (Louvigny)	Constance FOUILLET (Freslonnière)	Constance FOUILLET (Freslonnière)	Alice KONG (Le Golf National)	Alice KONG (Le Golf National)	Lana GUYOT (Maison Blanche)	Lana GUYOT (Maison Blanche)	Anouchka DJUMIC (St Germain)	Elea BASTONI (Cannes-Mougins)
U12 GARCONS	Edgar CATHERINE (Set Golf)	Antoine AUBOIN (Chiberta)	Hermes FERCHAUD (Bordeaux-Lac)	Clément GUICHARD (Dieppe)	Lancelot SALISBURY (Bondues)	Alaric MERCIÉ DE SOULTRAIT (Chantaco)	Aurèle MONTALETA NG GALIBERT (Angouleme Hirondelle)	Noa AUCH ROY (Mionnay)	Joseph LINEL (Biarritz Le Phare)	Arthur CARLIER (Ailette)	Hugo LE GOFF (Paris Country Club)	Martin RIZZON (Golf Académie 57)	Tao PEMERIKA (Cornouailles)	Etienne LESTIENNE THIEULLEN (Le Havre)	Maxence DENNETIERE (Lyon Salvagny)
BENJAMINES	Léna GAUTIER (Paris Country Club)	Aurélia HAMM (Valescure)	Eva GILLY (Paris Country Club)	Sophie BAILLEUL (Bondues)	Mathilde CLAISSE (RCF La Boulie)	Emma BOEHLY (Bouleaux)	Rose LE TENDRE (Paris Country Club)	Lilas PINTHIER (Paris Country Club)	Inès ARCHER (Cissé-Blossac)	Maylis LAMOURE (La Salette)	Constance FOUILLET (Freslonniere)	Zoé RUBICHON (Volcans)	Lily REITTER (Toulouse)	Céleste DARLOY (Mérignies)	Lana GUYOT (Cannes-Mougins)
BENJAMINS GARCONS	Pierre MAZIER (Valescure)	Victor VEYRET (Chantilly)	Edgar CATHERINE (Set Golf)	Adonis ASIKIAN (Cannes-Mougins)	Léo PACCIONI (RCF La Boulie)	Hugo ARCHER (Cap Malo)	Jean BEKIRIAN (Manville)	Théo BOULET (Bussy)	Alaric MERCIÉ DE SOULTRAIT (Biarritz le Phare)	Faustin LABADIE - DESTENAVES (Biarritz le Phare)	Joseph LINEL (Biarritz)	Raphaël JUSSEAUME (Touraine)	Théophile ARCHER (Les Ormes)	Paul MARTIN (Paris Country Club)	Alexandre EL KHOMRI (St-Nom-la-Bretèche)

RENSEIGNEMENTS SUR L'HÔTEL DU DOMAINE DU GOUVERNEUR CHAMPIONNAT DE FRANCE DES JEUNES 2025

L'hôtel du Domaine du Gouverneur est actuellement complet du 18 au 26 juillet à l'occasion du Championnat de France des Jeunes 2025.

En cas de désistement, nous vous invitons à les contacter par mail : reception@domainedugouverneur.fr

Vous trouverez plus d'information via le site internet du Domaine du Gouverneur en [cliquant ici](#).

Les hébergements proches du Domaine du Gouverneur :

Chambres d'hôtes :

- ❖ LES BARELLES
441, Chemin de la Poype – 01390 St Jean de Thurigneux (5km)
☎ : 04 72 54 92 03 - ✉ : andrew.armstrong@wanadoo.fr
<https://www.lesbarelles-ain.com/fr-FR>
- ❖ LES CHAMBRES D'HÔTES DE LA ROCHETTE
La Rochette – 01330 Bouligneux (< 12 km)
☎ : 04 74 98 46 61 | : 06 73 49 04 27 - ✉ : france-rosset@orange.fr
www.leschambresdelarochette.fr

Hôtels :

- ❖ Auberge des Bichonnières & SPA ***
545, Route du 3 Septembre 1944 – 01130 Amberieux en Dombes (6km)
☎ : 04 74 00 82 07 - ✉ : hostel@lesbichonnieres.com
www.aubergedesbichonnieres.com
- ❖ Logis Lyon Est porte de l'Ain
A42 sortie n°5 – 01700 St Maurice de Beynost (18km)
☎ : 04 78 55 90 90 / contact@hotel-lyon-est.com
www.hotel-lyon-est.com
- ❖ Hôtel Mercure ici et là :
384, Boulevard Louis Blanc – 69400 Villefranche sur Saône (20km)
☎ : 04 37 55 09 09
www.hotelicietla.com
- ❖ Hôtel Best Western Plaisance
96, Avenue de la Libération – 69400 Villefranche sur Saône (20km)
☎ : 04 74 65 33 52
www.hotel-plaisance.com
- ❖ Hôtel le Petit Casset
96, Impasse du Petit Casset – 01120 La Boisse (20km)
☎ : 04 78 06 21 33
www.lepetitcasset.fr

LES INFORMATIONS SUR LA RESTAURATION DU DOMAINE DU GOUVERNEUR

- ❖ Petits déjeuners : de 6h30 à 10h
- ❖ Déjeuners :
 - Snacks : de 10h à 19h
 - Restaurant : carte simplifiée
De 11h30 à 15h
- ❖ Dîners : Restaurant ouvert de 19h00 à 21h30 : Tous les soirs. Sur réservation uniquement.

Seuls les ligues et les clients de l'hôtel pourront ouvrir un compte pour leur équipe et joueurs. Les autres personnes devront régler comptant.

LE STAFF FFGOLF

☎ Bureau du Tournoi

06 61 41 89 26

Directeur de Tournoi

Arnaud BONARDI

Chefs Arbitres

**Arnould DE LAMARZELLE
Thierry PESSON**

Arbitres

Philippe DENOYELLE
Fatima BARBATE
Bruno BLANCKAERT
Jean-Luc SITTLER

Staff Sport Amateur ffgolf

Arnaud BONARDI
Arnaud CUSSET
Louis CHOTEAU
Nina POUCHOULIN

Journalistes ffgolf

Alexandre MAZAS
Antoine COURTOT
Eric BOIZET
Romain MURAILLE
Tomas STEVENS
Sébastien CACHARD

INFORMATIONS GENERALES

Accompagnateurs

Pendant tout le déroulement de ce championnat, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de ligues ou de clubs, etc... devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

Bureau du tournoi

☎ **06 61 41 89 26** Ouvert une heure avant le 1^{er} départ.

Cadets

Pendant tout le déroulement de ce championnat, les cadets ne sont pas autorisés.

Casquettes

Chaque joueur est prié d'ôter sa casquette au recording, au club-house ou dans les différents restaurants.

Chariots

Nombre de chariots manuels : limité à environ 50 chariots (prévoyez d'amener votre chariot).

Merci de ranger les chariots dès la fin de votre parcours.

L'utilisation d'un chariot électrique n'est pas autorisée.

Enregistrement

Chaque joueur est prié de bien vouloir s'enregistrer **avant 12H la veille du 1^{er} tour de qualification** en ligne **ET** au Bureau du Tournoi (goodies à récupérer) dès son arrivée pour confirmer sa participation **sous peine de disqualification**.

Epreuve « non-fumeur »

Il est interdit aux joueurs de fumer.

Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect, pouvant conduire à une disqualification.

Espace physio et récupération

La Commission médicale de la Fédération Française de Golf organise à nouveau un Espace Performance et Récupération lors du Championnat de France des Jeunes du 20 juillet au 26 juillet 2025.

Ce rendez-vous est l'occasion pour le médecin, les kinésithérapeutes et les préparateurs physiques de la Fédération d'aller à la rencontre des joueurs et des joueuses.

Cet espace permettra, aux joueurs, aux joueuses, aux entraîneurs et aux accompagnants de découvrir et d'échanger sur les différents outils liés à la performance : les échauffements, la récupération et la préparation physique.

L'Espace Performance et Récupération met à disposition des joueurs et des joueuses (Lieu à confirmer sur place) :

- La possibilité de s'échauffer le matin avec les préparateurs physiques ou en autonomie. Ils auront à disposition un espace et le petit matériel nécessaire pour les réveils musculaires.
- Autour des kinésithérapeutes membres de l'AFKG (L'Association Française des Kinésithérapeutes et ostéopathes du Golf) il sera possible d'avoir des soins de récupération (massages, ostéopathie, ...) après les parcours.

Mais l'Espace Performance et Récupération est avant tout un lieu d'échange et de convivialité **ouvert à tous et à toutes, entraîneurs, joueurs/ses et accompagnants**. Cet Espace est **GRATUIT** et sera accessible **pour tous**.

Heure officielle

Les pendules présentes au club house, aux départs des trous n°1 et au recording afficheront l'heure officielle et seront votre repère pour les cadences de jeu.

Practice

Les joueurs pourront utiliser gratuitement le practice ainsi que les aires d'entraînement de chipping / putting.

Remises des Prix

- Mardi 22 juillet : les 3 premiers de la phase finale du Championnat de France des Jeunes catégories U12 recevront un prix.
- Mercredi 23 juillet : les 3 premiers de la phase finale du Championnat de France des Jeunes catégories Benjamins/Benjamines recevront un prix.
- Samedi 26 juillet : les 3 premiers de la qualification du Championnat de France des Jeunes dans chaque catégorie recevront un prix.

Réservation des départs lors des journées d'entraînement : **Le 4 juillet 2025 à partir de 01h00**

Les réservations devront s'effectuer uniquement par e-mail à l'adresse golf@domainedugouverneur.fr et ne seront prises en compte qu'après la date fixée ci-dessus.

Terrain

Un soin tout particulier au terrain doit être observé :

Replacer ses divots / Réparer ses pitches / Bien ratisser les bunkers.

Toute infraction constatée pourra entraîner la disqualification du joueur concerné.

INSCRIPTION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE DES JEUNES 2025

Pour rappel : Les ligues devront impérativement communiquer à la Fédération la liste des joueurs (nom, prénom et numéro de licence) dès la fin des qualifications régionales ou inter-régionales par e-mail (inscription@ffgolf.org).

Dès la fin des qualifications régionales ou inter-régionales, tous les joueurs qualifiés pour le Championnat de France des Jeunes devront valider leur inscription auprès de la ffgolf en s'inscrivant en ligne **avant le 4 juillet**.

Lors de cette inscription, les joueurs règleront leur droit d'engagement et joindront leur fiche d'urgence médicale (s'ils ne sont pas accompagnés) en suivant le lien de leur catégorie d'âge ci-dessous :

U12 Garçons : <https://cpi.ffgolf.org/fr/inscription/1763>

U12 Filles : <https://cpi.ffgolf.org/fr/inscription/1762>

Benjamins: <https://cpi.ffgolf.org/fr/inscription/1761>

Benjamines : <https://cpi.ffgolf.org/fr/inscription/1760>

Chaque joueur qualifié devra s'acquitter d'un droit d'inscription de **50 euros**. Les ligues ou les clubs pourront inscrire plusieurs joueurs ou joueuses et procéder à un paiement global.

L'adresse e-mail du joueur, saisie lors de l'inscription, sera utilisée afin d'envoyer les informations sur le tournoi (horaires de départs, résultats, positions des drapeaux).

Les joueurs non accompagnés de leurs représentants légaux devront joindre leur fiche d'urgence médicale lors de l'inscription (l'autorisation de prélèvement sanguin lors d'un contrôle antidopage est à garder par le joueur sur soi toute la durée de l'épreuve).

Pour toute question relative aux inscriptions :

Tél. : 01 41 49 77 40 - courriel : inscription@ffgolf.org

Le droit d'engagement de toute personne déclarant forfait après la date limite d'inscription restera acquis à la ffgolf.

FICHE D'URGENCE MEDICALE

ATTENTION

Chaque ligue doit envoyer cette fiche auprès de ses joueurs qualifiés qui la joindront à leur inscription en ligne.

Je soussigné(e)/nous soussignés (Nom et prénom des représentants légaux ou du représentant légal) :

.....
.....
.....

Domicilié(s)(e) au :

.....Autorise (ent)
les membres de l'encadrement administratif et /ou technique du Club/Ligues/ Comité Départemental de
..... à prendre toutes dispositions en cas de maladie ou d'accident et notamment à avertir les services
de secours d'urgence afin que le joueur mineur (Nom et prénom) né(e) le
..... soit orienté(e) vers la structure hospitalière la mieux adaptée.

Le Club/ Ligue /Comité Départemental de s'efforcera de prévenir les représentants légaux ou
le représentant légal dans les meilleurs délais aux numéros suivants :

N° de téléphone domicile

N° de portable représentant 1

N° de téléphone du travail du représentant 1

N° de portable du représentant 2

N° de téléphone du travail du représentant 2

N° de téléphone le cas échéant d'une personne susceptible de vous prévenir

Observations éventuelles : (traitements médicaux, allergies, autres observations utiles.)

.....
.....

Fait à le en deux exemplaires originaux.

Signature du représentant légal /des représentants légaux,

NUMEROS UTILES :

La Commission Médicale ffgolf : Tél : 01.41.49.77.40 / Fax : 01.41.49.77.22 - sportif@ffgolf.org

SAMU : 15 ou le SMUR le plus proche

Centre Antipoison : 01 40 05 48 48

Pompiers : 18

Bureau du tournoi : 06 61 41 89 26

PRÉLÈVEMENT NÉCESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE LORS D'UN CONTRÔLE ANTIDOPAGE CONCERNANT LES MINEURS OU LES MAJEURS PROTÉGÉS

L'article R 232-52 du Code du Sport prévoit que les prélèvements effectués dans le cadre d'un contrôle antidopage nécessitant une technique invasive (prélèvements sanguins ou de phanères) ne peuvent être effectués par le préleveur qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal du mineur ou majeur protégé.

Le même article précise que « L'absence d'autorisation est constitutive d'une soustraction au prélèvement d'un échantillon au sens du 1° de l'article L. 232-9-2 » susceptible de donner lieu, aux termes de la réglementation de lutte contre le dopage, à une sanction d'interdiction de participer à une compétition pour une durée de deux ans.

La ffgolf invite ses Clubs, lors de la prise ou du renouvellement de licence, à soumettre les parents des mineurs concernés à la signature de cette autorisation.

Les athlètes mineurs devront lors de tout déplacement (stage, compétition) être munis de cette autorisation (originale ou copie) pour, le cas échéant, la présenter aux préleveurs. Les Clubs, Ligues Régionales et Comités Départementaux sont invités à disposer d'une copie de ce document lorsqu'ils accompagnent les sportifs sur ce type de manifestation.

Lorsqu'ils sont sur les lieux de compétitions ou de stages, les représentants légaux peuvent aussi signer l'autorisation.

Les licenciés ffgolf mineurs participant aux compétitions du calendrier national, Grand Prix, compétitions de Ligues et Comités Départementaux ainsi que les joueurs membres des Pôles sont les plus ciblés par ce type de contrôle.

Références légales :

Article R 232-52 Code du Sport :

La personne chargée du contrôle vérifie, par tout moyen, l'identité du sportif contrôlé, au besoin avec l'assistance notamment :

- du délégué antidopage prévu à l'article L. 232-14 ou d'une personne désignée par la fédération en cas d'absence de désignation d'un délégué antidopage ou d'inexécution de sa part de l'obligation mentionnée à l'article R. 232-60 ;
- de l'organisateur de la compétition ou de la manifestation ;
- de l'escorte prévue à l'article R. 232-55.

Si le sportif contrôlé est un mineur, tout prélèvement nécessitant une technique invasive ne peut être effectué qu'au vu, outre de l'autorisation de l'intéressé lui-même, d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. Si le sportif contrôlé est un majeur protégé et que la réalisation d'un tel prélèvement entre dans les catégories d'actes pour lesquelles l'intéressé bénéficie de l'assistance de la personne chargée de sa protection dans les conditions de l'article 459 du code civil, ce prélèvement ne peut être réalisé qu'au vu d'une autorisation écrite de cette personne remise dans les mêmes conditions. L'absence d'autorisation est constitutive d'une soustraction au prélèvement d'un échantillon au sens du 1° de l'article L. 232-9-2.

**AUTORISATION PARENTALE : PRÉLÈVEMENT NÉCESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE LORS
D'UN CONTRÔLE ANTIDOPAGE CONCERNANT LES MINEURS OU LES MAJEURS PROTÉGÉS**
(En application de l'article R. 232-52 du code du sport)

Je soussigné(e) (Nom Prénom) :

Agissant en qualité de père, mère ou **représentant légal de l'enfant mineur ou du majeur protégé** :

(Nom Prénom de l'enfant) :

.....
Autorise tout préleveur, agréé par l'Agence Française de lutte contre le dopage ou missionné par la fédération internationale, dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur ou le majeur protégé :

(Nom et Prénom de l'enfant) :

.....
Ce document devra être présenté au préleveur lors d'un contrôle antidopage invasif.

Il est valable pour la saison sportive

Fait à, le

Signature :

« Article R. 232-52 du code du sport :

Si le sportif contrôlé est un mineur, tout prélèvement nécessitant une technique invasive ne peut être effectué qu'au vu, outre de l'autorisation de l'intéressé lui-même, d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. Si le sportif contrôlé est un majeur protégé et que la réalisation d'un tel prélèvement entre dans les catégories d'actes pour lesquelles l'intéressé bénéficie de l'assistance de la personne chargée de sa protection dans les conditions de l'article 459 du code civil, ce prélèvement ne peut être réalisé qu'au vu d'une autorisation écrite de cette personne remise dans les mêmes conditions. L'absence d'autorisation est constitutive d'une soustraction au prélèvement d'un échantillon au sens du 1° de l'article L. 232-9-2.

L'absence d'autorisation parentale, lors d'un contrôle antidopage invasif, est constitutive d'un refus de se soumettre à ce contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires à son égard (deux ans de suspension de compétition).

L'original ou une copie doit être conservé par le joueur mineur et devra être présenté, le cas échéant, au préleveur. Une copie doit être transmise au Club du joueur ainsi qu'à sa Ligue d'appartenance.